



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 décembre 2016

Présents : Maryse ANNET, Yves BLOT, Jean Claude DELORME, Franck DEVELAY, René DUGUÉ, Jean-Guy LEBEAU, Bernard MÉTRAT, Christophe PARAT, Gerhard SCHNEIBEL

Excusés : Agnès CATOIRE, Emmanuelle DENIS,

Secrétaire de séance : Franck DEVELAY

Approbation du précédent compte rendu : pas d'observations, accepté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

1. Organisation des ordures ménagères 2017 : changement de formule

Suite au changement de communauté de communes prévu le 1 janvier 2017, Bonnaville et les communes qui vont rejoindre le Clunisois ont décidé de changer de système de collecte des ordures ménagères. En effet, si l'on garde le système de "taxe incitative" qui est le nôtre depuis 3 ans, le nouveau contrat qui nous lie à VEOLIA (l'opérateur) imposerait une augmentation de la taxe de 40 à 50 % pour les particuliers, car trop peu de communes appliqueraient alors cette formule. Aussi, malgré leur attachement à ce système, les communes concernées ont-elles décidé d'y renoncer et d'adopter celui existant actuellement dans le Clunisois, plus traditionnel certes (calcul de la taxe en fonction des taux d'imposition de l'habitat) mais dont le coût sera beaucoup plus proche du coût actuel. Le ramassage sera hebdomadaire et se fera dans les poubelles dont les particuliers disposent aujourd'hui.

Une nouveauté dans le futur système : les habitants devraient bénéficier, courant 2017 de poubelles jaunes individuelles (pour les déchets plastiques, cartonnettes, etc....) Les grosses bennes collectives prévues pour ces déchets disparaîtront alors du PAV (Point d'Apports Volontaires) communal.

Dans le Clunisois, les ordures ménagères sont gérées par le SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Traitement et Ramassage des Ordures Ménagères), qui réunit les communautés de communes du Clunisois et de Tramayes / Matour. Les déchets ménagers de tout le SIRTOM sont traités à l'incinérateur de Villefranche-sur-Saône.

Une information personnelle des habitants de Bonnaville sur ces nouveaux fonctionnements sera réalisée par la municipalité avant le 1er janvier 2017.

2. Propositions financières de la dissolution de la communauté de communes

En attente de la réponse du préfet qui sera le liquidateur des comptes de la communauté de communes, faute d'accord amiable unanime du conseil communautaire, ce dernier, réuni le 5 décembre, a pris

majoritairement les positions suivantes :

Hormis la maison communautaire de Savigny, dont le conseil communautaire propose de prendre à sa charge une partie du passif, les autres biens immobiliers eux -actif et passif- sont rétrocédés aux communes où ils sont implantés. Selon la loi, les communautés de communes que celles-ci rejoindront le 1 janvier devront soit prendre en charge ces équipements, soit verser des compensations aux communes qui en assumeront la charge. Le conseil communautaire a voté majoritairement (24 pour 14 non) une délibération dans ce sens.

3. **Projet de traversée du bourg**

Proposition technique et financière du cabinet Pelletier présentée ce jour.

Cette proposition de travaux concerne la suite des aménagements à prévoir pour sécuriser la traversée du bourg. Elle est articulée en 3 tranches :

- Tranche 1 : réalisation d'un plateau traversant au carrefour entre les routes de Besanceuil et Salornay,
- Tranche 2 : réalisation d'un rétrécissement avec plateau traversant devant l'École / Mairie,
- Tranche 3 : réalisation de l'aménagement sécurisé de la circulation piéton entre École / Mairie et salle communale,

Budget annoncé pour ces 3 tranches de travaux de 66 000 € HT.

Sur cette étude, le conseil émet les objections suivantes :

- Tranche 1 : plateau traversant au carrefour entre les routes de Besanceuil et Salornay :
 - La proposition ne semble ni judicieuse ni pertinente, car surdimensionnée, surtout au regard du montant des travaux à engager,
 - Cette solution implique de prévoir un nouveau système de collecte des eaux pluviales de surface (qui sont actuellement mélangées aux eaux usées et renvoyées vers la lagune déjà surchargée en eaux claires)
 - Le passage piéton prévu n'est pas utile car il n'y a pas à ce carrefour de traversée piétons régulière et significative,
 - La dangerosité du carrefour (défaut de visibilité au débouché de la route de Besanceuil, pourtant prioritaire) n'est pas forcément améliorée. A voir sur le principe avec la DRI s'il serait possible de placer un "cédez le passage" sur une route départementale,
- Tranche 2 : réalisation d'un rétrécissement (appelé une écluse) avec plateau traversant devant l'École / Mairie
 - Lors de l'arrêt du bus des écoles, la circulation serait alors coupée dans les 2 sens,
 - Il faudrait voir avec la DRI s'il est possible -sur le principe - de créer une écluse sur une route départementale,
 - L'accès aux propriétés des riverains par le chemin qui borde la chaussée (référence cadastrale n°600) sera impacté. Il sera difficile, voire impossible à certains véhicules de l'emprunter à cause de la réduction du rayon de braquage,
 - Les possibilités de stationnement dans cette zone seront impactées,

La définition des travaux de la tranche 3 pourra être à revoir en fonction de ce qui sera arrêté sur le périmètre des travaux des tranches 1 et 2.

Compte tenu de ces réserves, le projet sera rediscuté lors de la prochaine réunion avec le cabinet Pelletier le 20/12/16 à 8h30 en mairie.

4. **Préparation des vœux de la municipalité**

Les vœux de la municipalité auront lieu le 14/01/17 à 11h00.

5. Compte rendu des commissions et réunions

SIVOS du RPI JEAN TARDIEU

Lors de la dernière réunion du conseil du SIVOS, le 28 novembre en présence de l'inspecteur M. Buiron. Il a été présenté un projet de réaménagement physique de l'école primaire de Chissey-lès-Mâcon. Sur l'organisation du RPI, on peut espérer le statu-quo pour la rentrée 2017.

6. Questions diverses

Coupures EDF

Suites aux récentes coupures du réseau EDF, il est rappelé qu'il n'est pas de la compétence de la commune de gérer ces difficultés d'alimentation électrique

Pour toutes informations, les usagers peuvent prendre directement contact avec EDF au 09 726 750 71, numéro noté sur les factures.

Par contre, la commune s'est chargée de faire savoir aux services d'EDF le mécontentement des habitants de Bonnay.

Bois à couper sur chemin des Rompays

Quelques arbres sont à abattre en bordure de ce chemin (autour de 3 stères de bois de chauffage). Si des habitants sont intéressés pour exploiter ce bois, qu'ils se fassent connaître en mairie avant le 22/12/16.

Vin chaud du 17/12 à 18 h 30 place de l'église

Installation à partir de 18h00,

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h30

PROCHAINE REUNION LE LUNDI 16 JANVIER 2017 à 20 HEURES 30